



-----

# PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION

-----



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

**ASSOCIATION  
DÉPARTEMENTALE  
AGRÉÉE  
ASSAGE  
CHRS LES CYTISES**

---

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, la loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » crée un parcours de sortie de prostitution (PSP) et d'insertion sociale et professionnelle.

La loi vise à :

- ✿ Renforcer la lutte contre le proxénétisme,
- ✿ Améliorer la prise en charge des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle,
- ✿ Favoriser un changement de regard sur la prostitution via des mesures de sensibilisation du grand public et de prévention en direction des jeunes,
- ✿ Responsabiliser les clients de la prostitution en créant une infraction de recours à la prostitution d'autrui.

## C'est quoi le PSP ?

C'est un engagement réciproque entre l'État et la victime, après validation d'une commission sous l'autorité du Préfet.

Ce parcours de sortie s'inscrit sur une période de 2 ans avec des évaluations et décisions du Préfet tous les 6 mois.

## Pour qui ?

Toute personne majeure, en situation régulière ou irrégulière, victime de la prostitution, qui souhaite en sortir.

## Comment ?

Nous contacter pour évaluer la situation et étudier la faisabilité du dossier qui sera présenté en commission.

La personne doit s'engager à sortir de la prostitution.

## La personne peut bénéficier

- ✿ d'une aide financière mensuelle, l'AFIS, si elle ne bénéficie d'aucune ressource (330 € pour une personne seule, +102 € par enfant à charge)
- ✿ de la délivrance d'un titre de séjour de protection avec autorisation de travail, dès lors qu'elle est engagée dans ce parcours.
- ✿ d'une facilité pour l'accès au logement et/ou hébergement
- ✿ d'un accompagnement global (social, administratif, juridique, éducatif,...) proposé et/ou coordonné par le CHRS les Cytises.
- ✿ De la remise gracieuse des dettes fiscales.

# A qui s'adresser ?

Association référente pour le Parcours de Sortie de la Prostitution

## Association Assage CHRS Les Cytises

*25 A rue du Parc des Sports - 10 000 TROYES*

Du Lundi au Vendredi - De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ : 03.25.83.21.10 - @ : [psp@cytises-assage.org](mailto:psp@cytises-assage.org)

## Autres contacts

**Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles** (permanences sur le département)

14 rue Jean-Louis Delaporte 10000 TROYES

☎ : 03.25.73.15.25

[cidff.aube@gmail.com](mailto:cidff.aube@gmail.com)

**DDFE – Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**

Karine SOUTHON-BASTARD

☎ : 03.25.80.33.33

[karine.southon-bastard@aube.gouv.fr](mailto:karine.southon-bastard@aube.gouv.fr)

**Solidarité Femmes – Accueil de jour départemental**

5 rue du Palais de Justice 10000 TROYES

☎ : 03.25.73.26.26

[contact@solidaritefemmes-aube.fr](mailto:contact@solidaritefemmes-aube.fr)

**AVIM-RS France Victimes 10 :** information juridique et soutien psychologique

14 rue Jean-Louis Delaporte 10000 TROYES

☎ : 03.25.73.78.78

[avim10@wanadoo.fr](mailto:avim10@wanadoo.fr)



## 3919 – Violences faites aux femmes

